

Dépôt



Courrier de quartier^{MC}

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Modifications v1.0	Affiché le 18 novembre 2016	En vigueur le 16 janvier 2017
Aucune mise à jour.		

Améliorations et changements apportés en 2016 :

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Révision v1.1	Affiché le 18 décembre 2015	En vigueur le 11 janvier 2016
Introduction de conteneur à lettres et à grands objet plats (CLGOP) comme un contenant acceptable.		Section 1.3 "Lieu de dépôt"

Lorsqu'un document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0, 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Dépôt	1
1 Exigences au moment du dépôt	1
1.1 Au moment du dépôt	1
1.2 Types d'emplacements pour le dépôt	2
1.3 Lieu de dépôt	2

DÉPÔT

Le module « Dépôt » fournit des renseignements sur les documents dont vous aurez besoin au moment du dépôt. Cette section vous aidera à veiller à ce que votre courrier soit déposé à un emplacement qui est bien équipé et capable de traiter votre courrier à temps.

1 EXIGENCES AU MOMENT DU DÉPÔT

Chaque *Commande (Déclaration de dépôt)* Courrier de quartier doit :

- être accompagnée de deux copies imprimées de la *Commande (Déclaration de dépôt)* préparée et transmise électroniquement ou l'original de la *Commande (Déclaration de dépôt)* remplie manuellement
- être remis à un représentant autorisé à l'installation postale approuvée par Postes Canada ou avant de transporter directement les articles à une installation de livraison locale et où le client est censé verser son paiement, tel qu'il l'a indiqué sur la *Feuille de dépôt – Courrier de quartier*.
- être accompagnée d'un échantillon représentatif de chaque variation (poids, dimensions, contenu), fourni au moment du dépôt, sinon un échantillon sera repris au moment du dépôt pour vérification et pour les dossiers de Postes Canada.

REMARQUE : Les clients doivent fournir une copie de la *Commande (Déclaration de dépôt)* à un représentant autorisé de Postes Canada à tous les emplacement de dépôt (c. à dire, UVCR et CDC) au moment de l'envoi ou avant de transporter les articles à une installation de livraison.

1.1 Au moment du dépôt

Les clients peuvent choisir entre l'une des deux options de livraison suivantes :

LORS DU DÉPÔT	« DÉPÔTS AVEC DATE DE DÉBUT DE LIVRAISON »	« DÉPÔTS SUR RÉCEPTION »
à une installation de livraison responsable de la distribution locale dans un centre urbain :	<ul style="list-style-type: none"> • le client doit effectuer son dépôt au plus tard à 11 h la veille de la date de début de livraison. • aucun envoi ne peut être déposé plus de 72 heures (trois jours ouvrables) avant la date de début de livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> • tout dépôt effectué au plus tard à 11 h pourrait être livré (sous réserve de capacité opérationnelle) à partir du jour ouvrable suivant. • tout dépôt reçu après 11 h pourrait être livré à partir du deuxième jour ouvrable suivant le moment du dépôt.
à un bureau non desservi par facteurs aux fins de distribution locale (y compris les bureaux de poste de la Société et les postes de facteurs autorisés à accepter les envois Courrier de quartier) :	<ul style="list-style-type: none"> • le client peut effectuer son dépôt en tout temps le jour ouvrable précédant la date de début de livraison. • aucun envoi ne peut être déposé plus de 72 heures (trois jours ouvrables) avant la date de début de livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> • le courrier pourrait être livré (sous réserve de capacité opérationnelle) à partir du jour ouvrable suivant.
à un lieu de remise aux fins de transport à l'échelle nationale ou régionale aux installations de livraison locales :	<ul style="list-style-type: none"> • le client peut effectuer son dépôt d'après le nombre de jours ouvrables nécessaires, d'après les normes de livraison de Postes Canada, pour respecter la date de début de livraison. • aucun dépôt ne peut être effectué plus de 48 heures (deux jours ouvrables) avant la date de dépôt prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> • la livraison du courrier suivra les lignes directrices ci-dessus une fois qu'il est arrivé au bureau de livraison local.

REMARQUE 1: La date de début de livraison indiquée sur la *Commande (Déclaration de dépôt)* sera rectifiée pour tout dépôt effectué avant ou après les heures indiquées ci-dessus.

2: Les articles déposés après l'heure de fermeture de l'installation postale approuvée par Postes Canada sont jugés déposés le jour ouvrable suivant. Consultez le site postescanada.ca/heureslimites pour la liste des heures limites des installations.

1.2 Types d'emplacements pour le dépôt

La capacité de nos emplacements de dépôt du courrier commercial a été évaluée pour veiller à ce que ces derniers soient bien équipés et capables de traiter votre courrier efficacement et en temps opportun. Les différents types de produits et les volumes maximums acceptables pour chacun de ses emplacements sont définis dans les types d'emplacements pour le dépôt suivants :

EMPLACEMENT	DÉFINITION
Unités de vérification du courrier reçu (UVCR)	Acceptent tous les volumes.
Centres de dépôt commerciaux (CDC)	Installations qui sont conçues et équipées pour accepter, vérifier et traiter des envois commerciaux. Les envois commerciaux déposés à un CDC continueront d'être traités à un établissement de traitement du courrier de Postes Canada. Les clients qui excèdent ces volumes de courrier seront redirigés à l'UVCR le plus près.
Bureaux de poste de la Société	Acceptent jusqu'à l'équivalent de 5 conteneurs. Les clients qui excèdent ces volumes de courrier seront redirigés au CDC ou à l'UVCR le plus près.
Installations de livraison	Acceptent pour la livraison locale (jusqu'à concurrence de la couverture complète pour cette installation de livraison).

1.3 Lieu de dépôt

Tous les articles doivent être remis à un représentant autorisé à l'installation postale, y compris tout comptoir postal de vente au détail sélectionnée sur la *Commande (Déclaration de dépôt)*. Les articles ne peuvent pas être déposés dans les boîtes aux lettres publiques ni dans d'autres réceptacles à courrier.

Des volumes quotidiens maximaux de courrier ont été mis en place pour certains types de lieux de dépôt.

UNITÉS DE VÉRIFICATION DU COURRIER REÇU (UVCR)	CENTRES DE DÉPÔT COMMERCIAUX (CDC)*			BUREAUX DE POSTE DE LA SOCIÉTÉ*		INSTALLATIONS DE LIVRAISON
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2	
Pas de maximum	2 unités d'expédition**	3 unités d'expédition**	7 unités d'expédition**	5 conteneurs	12 conteneurs	Pas de maximum pour la livraison locale (jusqu'à concurrence de la couverture complète pour cette installation de livraison)***
	(monoteneurs/palettes)					

* Ces locations ne sont pas équipés pour traiter le courrier reçu en monoteneurs ou en palettes superposés.

** Un monoteneur peut contenir approximativement 48 conteneurs à lettres et à grands objet plats (CLGOP) (40 conteneurs à lettres et à grands objet plats avec couverture) ou 24 conteneurs à grands objets plats.

*** Ne s'applique pas pour les envois qui requiert un transport vers une autre installation de livraison.

REMARQUE : Les envois du service Courrier de quartier parlementaire ne peuvent être déposés qu'au bureau de poste de la Chambre des communes, à Ottawa.

Un outil de recherche **Trouver un lieu de dépôt** est disponible à l'adresse postescanada.ca/lieuxdedepot pour aider les clients à repérer l'installation de Postes Canada qui convient le mieux pour le dépôt de son envoi commercial selon le Code postal^{MO}, le type de service et le nombre d'articles. De plus, vous obtiendrez l'adresse et les heures de dépôt pour chacun de ces emplacements.

Tous les articles Courrier de quartier destinés à la même installation de livraison de Postes Canada doivent être déposés à la même date. La date de début et de fin du cycle de livraison sera ajustée en fonction de la date et l'heure à laquelle le dépôt sera réellement reçu.

Le client peut déposer des envois dont une partie est destinée à la livraison locale et une seconde partie requiert le transport. Ces parties doivent cependant être regroupées dans un ou des conteneur(s) à lettres, conteneur(s) à grands objets plats, conteneur(s) fourni(s) par le client, monotoneur(s) ou palette(s) le cas échéant.

Les tarifs du service Courrier de quartier s'appliquent aux articles destinés à la livraison à l'intérieur d'un secteur desservi par l'installation de livraison où les articles ont été déposés. Si le client souhaite que Postes Canada achemine des articles dans d'autres secteurs de livraison, des frais de transport s'appliqueront. Des frais de transport sont exigés pour tous les articles Courrier de quartier acheminés d'une installation de Postes Canada à toute autre installation de livraison.